



CONSEIL

Cent soixante-quinzième session

Rome, 10-14 juin 2024

**Rapport de la 200^e session du Comité financier
(Rome, 29-31 mai 2024)**

Résumé

À sa 200^e session, le Comité a étudié plusieurs questions financières et budgétaires et questions de contrôle concernant le Programme alimentaire mondial (PAM) avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2024.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2024.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06570 53719
Courriel: DavidWilliam.McSherry@fao.org

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa 200^e session.
2. Outre le Président, M. Mina Rizk (Égypte), les représentants des membres ci-dessous étaient présents:

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Kristina Gill
(Australie) • M. LI Bo
(Chine) • M. Bienvenu Ntsouanva
(Congo) • M^{me} Elizabeth Petrovski
(États-Unis d'Amérique) • M. Jujavarapu Balaji
(Inde) • M. Sultan Alotaibi
(Koweït) | <ul style="list-style-type: none"> • M. Abdellah Larhmaid
(Maroc) • M^{me} Sandra Paola Ramírez Valenzuela
(Mexique) • M^{me} Fadia Aljamal
(Oman) • M^{me} Berioska Morrison González
(République dominicaine) • M. Christopher Mace
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord) • M. Petter Nilsson
(Suède) |
|---|---|

3. Le Président a informé le Comité que:

- M^{me} Kristina Gill (Australie) avait été désignée pour remplacer M^{me} Emma Hatcher en tant que représentante de l'Australie à la session;
- M^{me} WANG Xiaoling (Chine) avait été désignée pour remplacer M. LI Bo en tant que représentante de la Chine à une partie de la session;
- M. Massimo Ziad Ammar (Koweït) avait été désigné pour remplacer M. Sultan Alotaibi en tant que représentant du Koweït à une partie de la session;
- M^{me} Sandra Paola Ramírez Valenzuela (Mexique) avait été désignée pour remplacer M. Miguel Jorge García Winder en tant que représentante du Mexique à la session;
- M. Petter Nilsson (Suède) avait été désigné pour remplacer M^{me} Pernilla Ivarsson en tant que représentant de la Suède à la session;
- M. Luke Thomas (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) avait été désigné pour remplacer M. Christopher Mace en tant que représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à une partie de la session;
- M^{me} Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer M. Rodney M. Hunter en tant que représentante des États-Unis d'Amérique à la session.

4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis la page internet des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>.

5. Ont également assisté à la 200^e session du Comité les observateurs sans droit de parole des États Membres ci-dessous:

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Algérie • Allemagne • Brésil • Burkina Faso • Cabo Verde • Colombie • Fédération de Russie • France | <ul style="list-style-type: none"> • Gabon • Guatemala • Iraq • Islande • Slovaquie • Soudan • Sri Lanka |
|--|---|

Questions relatives au Programme alimentaire mondial

Comptes annuels vérifiés de 2023

6. Le Comité a examiné le document du PAM intitulé *Comptes annuels vérifiés de 2023*.
7. Le Comité a été informé que le PAM avait mis en œuvre la Norme comptable internationale du secteur public (IPSAS) 41, *Instruments financiers*, en 2023 sans retraiter les exercices antérieurs comme le permet la norme. L'application de cette norme a eu une incidence sur le classement des actifs financiers et la présentation de l'évolution de leur juste valeur, qu'ils soient évalués par le biais du résultat ou par le biais de l'actif net/de la situation nette.
8. Après sept années consécutives de croissance, les produits du PAM ont considérablement diminué pour retomber à 9,1 milliards d'USD., soit une baisse de 5,3 milliards d'USD ou 37 pour cent. Les charges comptabilisées se sont élevées à 10,9 milliards d'USD, en recul de 5 pour cent. Le déficit qui en a résulté s'est monté à 1,7 milliard d'USD. L'actif net détenu par le PAM à la fin de 2023 s'élevait à 9,9 milliards d'USD tandis qu'il était noté que les besoins opérationnels étaient estimés à 22,1 milliards d'USD. Une information relative à la composition des produits alimentaires a été ajoutée aux notes et un plan d'exécution actualisé a été intégré à l'état V comme l'Auditeur externe l'avait recommandé. Le Comité s'est déclaré satisfait des ajustements apportés à la présentation des comptes conformément aux préconisations de l'Auditeur externe.
9. Le Comité a accueilli favorablement les comptes annuels vérifiés et l'opinion d'audit sans réserve qui avait été formulée. Il a pris note de la baisse des financements en 2023 et fait part de ses préoccupations quant aux répercussions que cette diminution pourrait avoir sur l'exécution du budget, la réalisation des effets directs prévus dans les plans stratégiques de pays et la hiérarchisation des fonds par ordre de priorité. Le Comité a demandé des précisions au sujet de la composition des charges et de la relation entre le recul des charges associées aux transferts de type monétaire effectués et aux produits alimentaires distribués et l'augmentation d'autres postes de charges, en particulier les dépenses liées au personnel. Il a été informé que les postes de charges autres que les dépenses afférentes aux transferts de type monétaire et aux produits alimentaires distribués comprenaient également les dépenses relatives au renforcement des capacités et à la prestation de services. Le Comité a également été informé que l'augmentation continue des dépenses liées au personnel tenait en partie au remplacement des contrats de courte durée par des contrats de longue durée et en partie au décalage dans le temps des mesures prises pour adapter les effectifs à l'évolution des niveaux de financement, la réduction des opérations ne s'étant matérialisée qu'au second semestre de 2023.
10. Le Comité s'est déclaré satisfait du rapport détaillé de l'Auditeur externe et des améliorations apportées à la présentation de l'audit, et a souscrit aux constatations et recommandations formulées dans le rapport. Il a prêté une attention particulière aux recommandations concernant la gestion des partenaires coopérants, la fiabilité des prévisions de financement, la présentation du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes dans le plan de gestion, l'augmentation des commandes rétroactives et le cadre de contrôle interne. Le Comité a accueilli favorablement la réponse communiquée par la direction au sujet des recommandations de l'Auditeur externe. Il a invité la direction à lui fournir des informations supplémentaires sur les mesures que celle-ci envisageait de prendre pour appliquer les recommandations, et demandé des précisions sur les raisons de la récurrence de certaines recommandations issues de l'audit des états financiers de 2022, la révision des calendriers de mise en œuvre et la hiérarchisation des recommandations.
11. Le Comité a été informé que 35 des 82 recommandations encore en suspens à la session annuelle du Conseil d'administration du PAM de juin 2023 avaient été classées, soit un taux d'application de 43 pour cent, tandis que 4 recommandations devenues caduques avaient, elles aussi, été classées et que 43 recommandations restaient en suspens.
12. Le Comité a demandé et obtenu des précisions concernant les aspects suivants:
 - a) recommandations en suspens et principaux facteurs influant sur les calendriers de mise en œuvre des recommandations (améliorations apportées aux systèmes, restructuration,

- rédaction de circulaires de la Directrice exécutive, ressources budgétaires nécessaires) ainsi que sur le processus de validation de l'état d'avancement de leur application;
- b) mesures envisagées par la direction pour appliquer les recommandations visant à améliorer le respect de l'obligation de rendre compte de l'action menée et la supervision;
 - c) délais et fonds nécessaires pour donner suite aux recommandations en suspens;
 - d) gestion des partenaires coopérants et mesures prises pour renforcer et dématérialiser les processus correspondants, évaluations des capacités, vérifications ponctuelles et normes applicables aux partenaires;
 - e) incidences de la mise en œuvre du cadre de gestion des effectifs, notamment sur l'augmentation des dépenses et le recours aux consultants, en particulier aux personnes retraitées.
13. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité:**
- a) **a recommandé que le Conseil d'administration du PAM approuve les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2023, et prenne note du rapport de l'Auditeur externe;**
 - b) **a recommandé que le Conseil d'administration du PAM définisse des critères à intégrer dans le cadre réglementaire concernant la révision des plans de gestion au cas où les prévisions de financement évolueraient après que les plans de gestion ont été approuvés par le Conseil d'administration du PAM, comme l'Auditeur externe l'a observé;**
 - c) **a demandé instamment à la direction d'appliquer les recommandations d'audit dans les meilleurs délais.**

Mise à jour du Plan de gestion du PAM pour 2024-2026

14. Le Comité a examiné le document intitulé *Mise à jour du Plan de gestion du PAM pour 2024-2026* et salué la présentation faite par la direction ainsi que les liens de collaboration entretenus par celle-ci avec le Conseil d'administration du PAM.

15. Le Comité a pris acte de la situation difficile à laquelle le PAM devait faire face en raison de problèmes de financement et félicité le PAM pour avoir maintenu l'aide humanitaire dans toute la mesure de ses moyens conformément à son mandat consistant à sauver des vies et à changer la vie, mais a également fait part de ses préoccupations concernant la prévision de contribution, initialement fixée à 10 milliards d'USD, qui avait ultérieurement été ramenée à 8 milliards d'USD. Cette forte révision à la baisse a conduit le Comité à s'interroger sur la fiabilité des modèles de prévision du PAM, à la suite de quoi il a été informé des difficultés que posait la prévision des financements dans un contexte mondial instable. La direction a précisé que malgré ces difficultés, le processus de prévision était très structuré et avait été amélioré grâce à la mise en place d'un bureau chargé de la coordination des partenariats, à une collaboration étroite avec les bureaux mondiaux et les bureaux de pays, et à une série de contrôles croisés. La direction a reconnu que 2022 avait été une année atypique sur le plan du financement et que le PAM s'orientait vers des perspectives de financement plus prudentes pour les années à venir.

16. Le Comité s'est dit préoccupé de la dépendance accrue à l'égard d'un petit nombre de donateurs et du recul des contributions souples. Il a été informé des initiatives visant à diversifier la base de financement, et la direction a souligné que bien que les fonds souples aient diminué en valeur absolue, le nombre de partenaires ayant fourni des contributions sans affectation particulière avait augmenté.

17. Le Comité a demandé des précisions sur la diminution des besoins opérationnels prévus pour 2024, qui étaient passés de 22,7 milliards d'USD à 18,0 milliards d'USD, et sur les raisons justifiant une telle variation. Il a été informé de la manière dont la direction procédait pour cibler les bénéficiaires au vu des contraintes financières, et été rassuré de constater que le PAM était résolu à

donner la priorité aux personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et à veiller à ce que soient distribuées des rations alimentaires de qualité et en quantité suffisante. Il a également été précisé au Comité que la nouvelle méthode de calcul des besoins opérationnels utilisée dans les plans spécifiques par pays tenait compte des difficultés liées aux opérations, des problèmes d'accès et des financements potentiels, tandis que le plan d'exécution était plafonné sur la base du niveau des ressources disponibles prévues.

18. Le Comité a noté que l'augmentation des coûts de mise en œuvre et des coûts d'appui directs s'expliquait par l'amélioration de l'analyse, du ciblage, du suivi et de l'évaluation conformément au projet global relatif aux assurances à donner. Un point lui a été communiqué sur la mise en œuvre de ce projet dans le cadre de 31 opérations de pays à haut risque où l'objectif était d'appliquer des prescriptions minimales en matière de suivi, et il a été informé des mesures prises pour améliorer la transparence de l'allocation des ressources destinées au suivi, aux analyses et à l'évaluation dans les plans stratégiques de pays.

19. Le Comité a reçu des informations complémentaires concernant le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) remanié et les conséquences des restrictions budgétaires, en particulier la réduction des effectifs du PAM. Il a été informé du plan d'utilisation d'un montant de 483 millions d'USD, établi en donnant la priorité aux activités qui présentaient un avantage particulier pour les bureaux de pays, aux activités relatives aux services de contrôle et de supervision ainsi qu'aux dépenses non discrétionnaires. Les responsables étaient parvenus à diminuer les dépenses grâce aux postes non pourvus et en réduisant les frais de voyage et de formation.

20. Le Comité a fait part de ses préoccupations concernant la réduction des crédits alloués aux services de contrôle et de supervision et s'est interrogé sur les capacités de ces services à s'acquitter de leurs mandats respectifs. Il a demandé de plus amples informations sur les conséquences que les réductions de crédits pourraient avoir, notamment sur le budget prévu dans le Plan de gestion pour 2025, et indiqué son intention de rester saisi de la question. La direction a informé le Comité que les bureaux chargés du contrôle n'étaient pas touchés par les compressions budgétaires en 2024, mais qu'une possible réduction de l'enveloppe qui leur était destinée serait étudiée dans le cadre de la planification budgétaire de 2025 qui se déroulerait au cours des prochains mois. Le Comité a été informé que le budget avait certes été établi en gardant à l'esprit l'objectif de 483 millions d'USD, mais que le PAM proposait un budget AAP de 528 millions d'USD assorti de mesures d'économie supplémentaires à prendre, autant que possible, jusqu'à concurrence de 45 millions d'USD. L'objectif était de pouvoir donner la priorité à des dépenses telles que celles supportées par les bureaux chargés du contrôle.

21. Le Comité a demandé des informations sur l'utilisation des recettes issues du recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) correspondant à des contributions confirmées au cours d'années précédentes et sur la façon dont ces recettes étaient employées en rapport avec le Compte de péréquation des dépenses AAP évoqué dans le document. Il a été informé que ce compte contenait le cumul des recettes générées par le recouvrement des CAI chaque année moins les dépenses AAP et d'autres utilisations approuvées par le Conseil d'administration du PAM. Les recettes provenant du recouvrement des CAI relatives aux soldes des fonds opérationnels à utiliser en 2024 avaient été comptabilisées au cours d'années précédentes et faisaient partie du solde du Compte de péréquation des dépenses AAP au début de 2024.

22. Le Comité a posé des questions au sujet de l'article 9.8 du Règlement financier et demandé si le PAM n'enfreignait pas cet article. Le PAM a précisé que l'article en question autorisait la révision du budget en cours d'année et que cette révision était actuellement présentée à son Conseil d'administration. Par ailleurs, la décision mentionnée dans le Plan de gestion initial autorisait la Directrice exécutive à adapter le budget AAP dans une proportion ne pouvant pas excéder 2 pour cent de la variation des recettes, soit 40 millions d'USD dans le cas présent. Il a été assuré au Comité que, bien qu'une réduction du budget AAP de plus de 40 millions d'USD soit souhaitée et puisse être obtenue d'ici à la fin de l'année, elle ne se produirait pas avant la présentation du document au Conseil d'administration à sa session annuelle de juin 2024.

23. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé que le Conseil d'administration du PAM approuve le projet de décision figurant dans le document intitulé *Mise à jour du Plan de gestion du PAM pour 2024-2026*.**

Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant

24. Le Comité financier a examiné le document intitulé *Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant* couvrant la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

25. Le Comité financier a pris note des progrès satisfaisants qu'avait constatés le Comité consultatif de contrôle indépendant dans des domaines clés tels que la gestion des risques, l'audit interne, la gestion des partenaires coopérants et la déontologie. Il a été informé que le Comité consultatif avait également relevé que la coordination des activités des services de contrôle avait bien progressé, des évaluations conjointes étant réalisées le cas échéant. S'agissant des observations du Comité consultatif selon lesquelles suite à la restructuration, certaines fonctions se retrouvaient avec un vaste périmètre d'action, le Comité financier a noté que le Comité consultatif faisait référence au poste de Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale et à la nécessité de nommer un responsable de haut niveau pour le seconder afin de lui permettre de se concentrer sur les priorités stratégiques.

26. Le Comité financier a fait sienne la recommandation du Comité consultatif selon laquelle le Bureau de l'Inspecteur général devrait recevoir des fonds suffisants pour mettre en œuvre ses activités. S'agissant des suites données aux avis émis par le Comité consultatif, le Comité financier a été informé que celles-ci figuraient dans le plan de travail que le Comité consultatif mettait à jour à chacune de ses réunions, lorsqu'il examinait les mesures prises par la direction. Le Comité financier a aussi noté que cette dernière ferait le point sur les directives en cours d'élaboration concernant la gestion des partenaires coopérants.

27. Le Comité financier a pris acte du rôle important que jouait le Comité consultatif et s'est félicité des orientations que celui-ci fournissait dans les domaines relevant de son mandat.

28. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé *Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant*.**

Rapport annuel de l'Inspecteur général et note de la Directrice exécutive

29. Le Comité a examiné les documents intitulés *Rapport annuel de l'Inspecteur général* et *Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général*.

30. Le Comité a salué l'opinion émise par le Bureau de l'Inspecteur général et la conclusion selon laquelle il n'avait été détecté en 2023 aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PAM qui soit susceptible de compromettre notablement la réalisation globale des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci. Nonobstant ce qui précède, le Bureau de l'Inspecteur général avait fait état de problèmes importants en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle au PAM, qui nécessitaient que la direction y prête attention et y donne suite. Le Comité a redit être préoccupé par le nombre croissant de mesures acceptées mais non mises en œuvre, et encouragé la direction à procéder à leur application, tout en indiquant qu'il était nécessaire de renforcer les capacités de la deuxième ligne de défense pour soutenir et superviser les unités des bureaux de pays chargées des partenariats.

31. Le Comité a pris note des préoccupations que la Directrice exécutive a exprimées concernant l'augmentation continue, année après année, du nombre d'allégations de fraude, de harcèlement, d'abus d'autorité, de discrimination et d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause des partenaires, des fournisseurs et des employés du PAM, et pris note de sa détermination à s'attaquer à ce problème.

32. Le Comité s'est dit préoccupé par les conséquences que la diminution du budget de 10 pour cent évoquée par le Bureau de l'Inspecteur général aurait sur la qualité, le respect des délais

et, possiblement, le volume des activités du Bureau, et s'est inquiété de savoir si cette diminution ne risquait pas de limiter les audits et les enquêtes sur le terrain et d'obliger à travailler davantage à distance.

33. Le Comité a en outre pris note de l'augmentation persistante du nombre d'enquêtes, et a été informé que cette hausse était indépendante de la volonté du Bureau de l'Inspecteur général; l'objectif était de clore les affaires les plus anciennes au plus tard en décembre 2024, ce pour quoi la direction avait alloué au Bureau des crédits supplémentaires. Le Bureau des inspections et des enquêtes ferait par ailleurs l'objet d'un examen externe à partir de septembre 2024, ce qui donnerait l'occasion de rationaliser les processus opératoires.

34. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé *Rapport annuel de l'Inspecteur général* et a vivement engagé la direction à remédier aux problèmes importants en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en évidence dans le rapport.**

Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2023

35. Le Comité a examiné le document intitulé *Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2023*.

36. Le Comité a été informé que le cycle annuel d'élaboration des assurances de la Directrice exécutive avait bénéficié de la participation active de 135 hauts responsables du PAM, dont les analyses avaient été confrontées aux conclusions des activités de contrôle interne et externe pour élaborer l'Examen de la gestion. Le Comité a également été informé que les quatre points importants signalés en matière de contrôle en 2022 nécessitaient toujours une attention soutenue: la culture organisationnelle et les règles de conduite sur le lieu de travail, la gestion des talents et la planification des effectifs, la gestion des organisations non gouvernementales, ainsi que la gestion des bénéficiaires et les solutions informatiques. En outre, le Comité a reçu des informations sur quatre nouveaux défis en matière de risque et de contrôle, à savoir: le suivi et l'analyse; les partenariats au niveau des programmes et la participation des gouvernements hôtes; la chaîne d'approvisionnement et les achats; la mobilisation des ressources et les relations avec les donateurs.

37. Le Comité a accueilli favorablement l'Examen de la gestion, se félicitant de la transparence avec laquelle le point de vue de la direction y était exposé. Il a par ailleurs observé que les constats présentés dans le document coïncidaient avec les conclusions des mécanismes de contrôle indépendants en les complétant, et renforçaient la solidité du contrôle et de la gestion des risques, qui étaient des éléments essentiels pour que le PAM demeure un leader dans le domaine de l'aide humanitaire.

38. Le Comité a demandé et obtenu des précisions concernant les questions administratives et opérationnelles importantes suivantes:

- a) l'impact de la restructuration et de la baisse des financements sur la culture organisationnelle et le bien-être des employés, et la nécessité de communiquer de manière inclusive et transparente pendant la période critique de la réorganisation;
- b) la nécessité de renforcer l'exemplarité de la hiérarchie au moyen de mesures telles que l'adoption d'une politique sur les nominations à des postes de haut niveau ou la mise en œuvre d'initiatives visant à faire évoluer la perception selon laquelle les mesures disciplinaires sont appliquées de manière inégale;
- c) les efforts déployés pour réduire les délais de recrutement au PAM, avec notamment le lancement d'une nouvelle plateforme de gestion des ressources humaines ainsi que l'exploitation des réserves de candidats et l'organisation de campagnes de communication;

- d) le renforcement des messages institutionnels et de la communication interne du PAM concernant les problèmes que sont l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel, dont le premier a fait l'objet d'un récent rapport d'évaluation, et les mesures de signalement des risques qui s'y rapportent;
- e) la préservation de l'indépendance du travail humanitaire au moyen d'activités de sensibilisation menées auprès des partenaires gouvernementaux, de mesures visant à garantir l'accès aux bénéficiaires et de l'élaboration, dans sa version finale, d'un projet d'orientations sur la collaboration avec les gouvernements en tant que partenaires d'exécution;
- f) la gestion des partenaires coopérants, y compris le recul en 2023 des résultats de l'autoévaluation relative à la maturité dans ce domaine, le financement à long terme des organisations non gouvernementales, et l'action menée pour améliorer la dématérialisation et les normes;
- g) la normalisation en cours et la nécessité de traiter les problèmes de manière cohérente dans tous les pays dans la perspective de la réalisation du projet global relatif aux assurances à donner;
- h) la mise en place des mesures et des cadres en vigueur visant à renforcer les capacités de suivi partout au PAM;
- i) les taux de signalement d'incidents importants ces dernières années, les procédures de remontée des risques aux échelons supérieurs de la hiérarchie et l'établissement, récemment approuvé par la haute direction, d'un protocole global de remontée des incidents aux échelons supérieurs qui couvre les risques liés à la santé, à la sûreté, à la sécurité, à la réputation et autres;
- j) l'amélioration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des entrepôts, y compris les stratégies et outils d'approvisionnement.

39. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé *Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2023*.**

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier - 31 décembre 2023)

40. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier - 31 décembre 2023)*.

41. Le Comité s'est dit favorable à l'emploi de mécanismes de financement stratégique par le PAM, qui sont très utiles à celui-ci pour accroître la souplesse, l'efficience et l'efficacité de ses opérations, et a salué l'utilisation qui est faite de ces mécanismes ainsi que la gestion des risques y afférents.

42. Le Comité a reconnu que l'efficacité des mécanismes s'améliorait lorsque les contributions reçues offraient une plus grande marge de manœuvre, et encouragé le PAM à plaider auprès des donateurs pour qu'ils fournissent des financements plus souples.

43. Le Comité a demandé des précisions sur le risque de non-remboursement en fin d'année des avances non soldées consenties au titre du dispositif de prêts internes en faveur des projets et du Compte d'intervention immédiate, et a été informé que ce risque était minime car les avances étaient accordées sur la base de prévisions spécifiques établies à la suite d'examens rigoureux. En outre, le Comité a été informé qu'en cas d'impossibilité de recouvrement d'une avance, une réserve opérationnelle de 130 millions d'USD pouvait être utilisée comme filet de sécurité, et il a été précisé que depuis 2011 aucun montant n'avait été comptabilisé en pertes du fait du non-remboursement de fonds avancés. Le Comité a également été informé qu'étant donné que le Compte d'intervention

immédiate était financé au moyen de contributions des donateurs, les sommes non recouvrées pouvaient être converties en dons lors de la clôture des plans stratégiques de pays concernés.

44. Le Comité a également pris note des précisions communiquées au sujet des différences entre le dispositif de prêts internes en faveur des projets, qui offre la possibilité d'engager des dépenses sur la base de contributions prévues, et le Compte d'intervention immédiate, qui permet au PAM de fournir sans délai une assistance dans les situations où des vies sont menacées alors qu'aucune contribution n'est prévue.

45. Le Comité a été informé que, conformément à la méthode prévoyant un plafond évolutif approuvée par le Conseil d'administration du PAM (établissement d'un plafond correspondant à 10 pour cent de la prévision globale de contribution), les plafonds du dispositif de prêts internes en faveur des projets et du Mécanisme de gestion globale des vivres avaient été révisés afin de tenir compte de la nouvelle prévision globale de contribution pour 2024, et ramenés de 1,0 milliard d'USD à 0,8 milliard d'USD.

46. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé que le Conseil d'administration du PAM prenne note du document intitulé *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier - 31 décembre 2023)*.**

Autres questions

Date et lieu de la 200^e session

47. Le Comité a été informé que la session suivante se tiendrait à Rome du 4 au 5 novembre 2024.

Documents présentés pour information

- Rapport de la Directrice exécutive sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2023 (document publié sous la cote FC 200/INF/2)
- Plan de travail de l’Auditeur externe (document publié sous la cote FC 200/INF/3)